



Responsabilités civile et pénale des médias : Presse, Télévision, Internet

Emmanuel Dreyer

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

Responsabilités civile et pénale des médias : Presse, Télévision, Internet
Emmanuel Dreyer

 [Download Responsabilités civile et pénale des médias : Presse ...pdf](#)

 [Read Online Responsabilités civile et pénale des médias : Pres ...pdf](#)

Responsabilités civile et pénale des médias : Presse, Télévision, Internet

Emmanuel Dreyer

Responsabilités civile et pénale des médias : Presse, Télévision, Internet Emmanuel Dreyer

Téléchargez et lisez en ligne Responsabilités civile et pénale des médias : Presse, Télévision, Internet Emmanuel Dreyer

591 pages

Extrait

Introduction générale

1. - Droit de l'information ? Nous avons donné ce titre à la première édition de cet ouvrage. L'ambition était grande. Il s'agissait d'étudier le droit ayant directement l'information pour objet, qu'il intervienne soit pour protéger une information lorsque la valeur qui s'y attache permet de la transformer en bien, soit pour sanctionner une information lorsque sa diffusion a causé un trouble à l'ordre public ou engendré un préjudice à autrui. En réalité, les limites de la collection n'avaient permis de réaliser qu'une infime partie de ce programme : cette première édition n'avait été consacrée qu'à l'étude des incriminations, spéciales et générales, susceptibles d'être reprochées à ceux qui s'expriment publiquement. La seconde édition y a ajouté la responsabilité civile tout en retranchant les incriminations de droit commun dont l'application est parcimonieuse à l'égard des médias. Cette adjonction de la responsabilité civile constituait un progrès mais ne permettait toujours pas d'atteindre l'objectif initial. L'expression «droit de l'information», finalement illusoire, a donc été abandonnée au profit d'un titre sans doute plus descriptif mais plus éclairant sur le contenu du présent ouvrage : Responsabilités civile et pénale des médias. Cette troisième édition en fournit la mise à jour.

2. - Droit de la presse ? La matière reste dominée par une loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Les premiers articles de ce texte conservent une portée symbolique considérable : «l'imprimerie et la librairie sont libres» (art. 1) ; «tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement» (art. 5). L'ambition du législateur en 1881 était seulement de définir les abus d'expression méritant l'application d'une peine. Il chercha à rédiger des textes d'incrimination plus nets et plus précis, seuls compatibles avec le principe de légalité. Il faut relire la version d'origine pour constater à quel point la langue juridique peut être belle et la technique habilement employée. Néanmoins, l'ensemble de ce monument a été dénaturé au cours du siècle passé et on soutient aujourd'hui qu'une dizaine d'articles seulement serait authentique. Pire, avec le recul du temps et l'expérience de la jurisprudence, on reproche à ceux qui restent leur imprécision et leur anachronisme. Enfin et surtout, des auteurs critiquent la trop grande complexité des mécanismes que ce texte instaure. Ils s'insurgent contre les «chasse-trappes» de son organisation procédurale qui se révélerait abusivement favorable aux journalistes, découragerait les procès de presse et négligerait l'intérêt des victimes.

(...) Présentation de l'éditeur

Peu de gens maîtrisent le régime de responsabilité applicable aux médias.

Échappé en 1819 du Code pénal de 1810, ce droit s'est stabilisé en 1881 dans une loi "sur la liberté de la presse" que le pouvoir politique n'a jamais osé remettre en cause.

Ponctuelles, les réformes ont néanmoins progressivement modifié la logique du texte initial. Parallèlement, la jurisprudence a fait son oeuvre. Depuis un siècle, ce droit semble à la dérive.

L'effort d'explication engagé par quelques grands anciens a cessé. Chacun déplore une matière de spécialistes dont la doctrine fuit la technicité. Les défenseurs des victimes dénoncent un corps de règles abusivement favorable aux médias et les médias profitent de son apparente obscurité.

L'ambition de cet ouvrage est de rompre avec ces idées fausses, de redonner un sens à des mécanismes dont

l'écoulement du temps a fait oublier la justification première et d'évaluer leur capacité à satisfaire les besoins nouveaux de la société.

La démarche est nécessaire, car le droit européen et la généralisation des nouvelles techniques de communication remettent en cause les solutions les mieux établies. Ils ont servi d'aiguillon à cette réflexion sur le droit spécial des médias.

Cette troisième édition intègre par ailleurs l'ensemble des solutions dégagées par les juridictions civiles en application de la loi du 29 juillet 1881. Il s'agit d'un contentieux considérable.

L'AUTEUR

EMMANUEL DREYER est professeur à la faculté Jean Monnet de l'université de Paris-Sud (Paris XI).

Biographie de l'auteur

Emmanuel Dreyer est professeur à la faculté Jean Monnet de l'université de Paris-Sud (Paris XI).

Download and Read Online Responsabilités civile et pénale des médias : Presse, Télévision, Internet
Emmanuel Dreyer #SA80IQYWPCF

